



Compte-rendu de la réunion du secteur IV

Samedi 5 octobre 2019

DISTRICT DU PUY DE DÔME

Samedi 5 octobre 2019 Hôtel Mercure SAINT NECTAIRE

Participants :

MM. Jean-François JEANNET (Ain) - Guy POINTEVIN (Allier) - Gérard CAPELLO (Alpes) – Claude LACOUR (Aude) - Edouard DELAMOTTE (Côte d'Azur) - Jean-François VALLET (Drôme-Ardèche) - Raymond FOURNEL (Haute-Loire) - Denis ALLARD (Haute-Savoie Pays de Gex) - Jean-Claude PRINTANT (Hérault) – Francis ANJOLRAS (Gard-Lozère) - Thierry DELOLME (Loire) - Pascal PARENT (Lyon et Rhône) – Michel GAU (Provence) – André CHAMPEIL (Puy-de-Dôme) – Claude MALLA (Pyrénées Orientales) - Didier ANSELME (Savoie)- Mme Catherine DARDON représentante M. Pierre GUIBERT (Var) - M. Jacques RAYMOND représentant M. Michel MUFFAT-JOLY (Isère)

M. Charles CHERBLANC – membre honoraire (Lyon et Rhône)

Assistent :

M. Vincent NOLOGUES (Ligue du Football Amateur)

M. Bernard BARBET (Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

M. Lilian JURY (Président Délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

M. Philippe AMADUBLE (Vice-Président Délégué District du Puy de Dôme)

Mme Laurence DALLE (Directrice du District du Puy de Dôme) qui fait fonction de secrétaire de séance

Excusés : MM. Roger PRAT (Cantal) – Michel AUBERT (Grand Vacluse)

André CHAMPEIL souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et remercie MM. Vincent NOLOGUES, Bernard BARBET et Lilian JURY pour leur présence.

Gérard CAPELLO – responsable du secteur IV – salue l'ensemble des membres présents à cette réunion et rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2019 à Perpignan est adopté sans aucune observation.

Nouveau kakémono

Gérard CAPELLO présente le nouveau kakémono du secteur IV. Il précise que chaque secteur aura son propre kakémono.

Effectifs Licenciées Féminines

Gérard CAPELLO fait part de son inquiétude d'une baisse de nombre de licenciées chez les Féminines Seniors. En effet, malgré l'organisation de la Coupe du Monde Féminine en France, il n'est pas constaté d'augmentation significative hormis chez les toutes petites U6-U12. Il poursuit en indiquant qu'il importe d'organiser des actions en direction des féminines afin de les inciter à pratiquer.

Jean-Claude PRINTANT est surpris que ce thème soit abordé car la rentrée du football féminin n'est pas encore intervenue et à ce jour, il est difficile de faire un état des lieux. Thierry DELOLME constate une baisse du nombre d'équipes Seniors Féminines avec un vieillissement des pratiquantes Seniors

Pour Jean-Claude PRINTANT, les championnats Seniors Féminins ne sont pas significatifs car football à 11 et football à 8 sont pratiqués.

Bernard BARBET pense que ce sera difficile pour les Seniors Féminines tant que l'on ne n'aura pas densifié la pratique à la base.

Retard validation des licences

Un large débat s'instaure sur le retard pris dans la validation des licences.

Vincent NOLOGUES rappelle que les personnes qui ont fait une demande de licence complète peuvent jouer 4 jours francs après. Une note va être envoyée pour expliquer les démarches à suivre pour des licences non validées.

Edouard DELAMOTTE précise que la qualification des joueurs est sous la responsabilité des 2 équipes en présence.

Bernard BARBET informe que le renouvellement du certificat médical a généré aussi des retards.

Question : Où en est-on dans la suppression du certificat médical pour les pratiques sportives ?

Vincent NORLOGUES n'a aucune réponse à ce sujet.

Pascal PARENT note que l'examen médical pour les arbitres est de plus en plus compliqué.

Calendrier des élections

Gérard CAPELLO rappelle que les élections des Ligues doivent avoir lieu au minimum 1 mois avant celles de la Fédération et pour les Districts 1 mois avant celles de la Ligue.

Après un tour de table, il est noté que les Assemblées Générales électives des Districts auront lieu courant juin pour la majorité voire début juillet.

Un autre tour de table est effectué pour savoir quels sont les Présidents qui se représentent :

Jean-François JEANNET (Ain) : non

Guy POITEVIN (Allier) : oui

Gérard CAPELLO (Alpes) : n'a pas pris de décision, il veut faire le tour des membres de son Comité de Direction

Claude LACOUR (Aude) : non

Edouard DELAMOTTE (Côte d'Azur) : oui

Jean-François VALLET (Drôme-Ardèche) : ne sait pas – cela dépendra du Comité de Direction

Francis ANJOLRAS (Gard-Lozère) : veut passer la main mais la décision est difficile car il faut trouver l'équipe

Raymond FOURNEL (Haute-Loire) : décision non prise

Denis ALLARD (Haute-Savoie Pays de Gex) : décision non prise

Jean-Claude PRINTANT (Hérault) : non

M. Jacques RAYMOND représentant M. Michel MUFFAT-JOLY (Isère) : décision non prise

Thierry DELOLME (Loire) : oui

Pascal PARENT (Lyon et Rhône) : décision sera prise d'ici la fin d'année

Michel GAU (Provence) : non en fonction des candidats

André CHAMPEIL (Puy-de-Dôme) : non

Claude MALLA (Pyrénées Orientales) : non

Didier ANSELME (Savoie) : ne sait pas – selon son Comité de Direction

Mme Catherine DARDON représentante M. Pierre GUIBERT (Var) : ne se prononce pas pour son Président

Retour des ateliers du Congrès National

Gérard CAPELLO félicite le District de Provence pour l'organisation de ce congrès.

Atelier Recettes (FAFA et CNDS)

Un état des lieux a été établi par rapport à la répartition des subventions et le souhait de connaître la réorientation a été émis.

Demande : mettre la vidéo surveillance à l'extérieur des terrains (voir auprès des mairies).

Problématique du transport des structures gonflables.

FAFA : Précisions de Vincent NOLORGUES

Les sommes seront identiques à celles de la saison passée ; à noter une augmentation pour les dossiers de l'emploi et de la formation.

Protocole Ligue du Football Professionnel / Fédération Française de Football : 10 millions d'euros de plus pour le FAFA.

Concernant le reliquat de la saison 2018/2019, ce dernier a été envoyé aux Pôles Espoirs. Il poursuit en indiquant qu'un projet est à l'étude pour une subvention concernant le pôle administratif qui pourrait être mutualisé au niveau régional. Concernant le financement des postes administratifs seuls, ces derniers ne relèvent pas du FAFA.

Raymond FOURNEL souhaiterait que la remise appliquée chez le partenaire VOLKSWAGEN soit la même au niveau national. En effet, certains clubs ou Districts sont dans l'obligation d'aller dans d'autres communes pour obtenir une remise.

Thierry DELOLME fait part des difficultés sur les petites communes pour un investissement dans le cadre d'un terrain synthétique où les sommes sont trop importantes.

Didier ANSELME précise que les Communautés de Communes peuvent avoir la compétence sport et que l'enveloppe FAFA Véhicule a été augmentée par rapport au prix des véhicules VOLSKWAGEN.

André CHAMPEIL a remarqué une très forte demande pour le changement de l'éclairage LED

Suite à la question de Claude LACOUR, il est précisé que le logo « véhicule financé par la FFF » doit être fourni par la Ligue et la photo des 2 portes du véhicule envoyée à la F.F.F.

Claude MALLA a sollicité une aide de la LFA dans le cadre d'une embauche d'un apprenti (formation BMF) et n'a à ce jour aucune réponse. Il poursuit en informant que le rugby va être autorisé dans les cours de récréation des Pyrénées Orientales alors que pour les jeux de ballon autorisés à la récréation, le ballon devait être rond. Cette action nécessitera l'installation de terrains synthétiques dans les établissements scolaires.

Question : les demandes de terrain pour les nouvelles pratiques peuvent-elles être prises dans le cadre du FAFA ?

Francis ANJOLRAS souhaiterait éviter le saupoudrage car certaines municipalités ne jouent pas le jeu et des structures servent à d'autres disciplines. Il faut arrêter de vouloir développer certaines pratiques comme le foot en marchant. Dès que le FAFA a été créé – on aurait dû demander au départ aux municipalités de signer une convention pour la mise à disposition de l'ensemble des équipements sportifs.

Vincent NOLORGUES rappelle que les terrains FOOT 5 et FUTSAL EXTERIEUR sont éligibles au FAFA s'ils sont dans l'enceinte du stade. Toutes les Ligues ont la possibilité de transférer les aides des installations vers les véhicules.

L'enveloppe est de 8 millions à répartir mais on part sur 9 millions.

Didier ANSELME : serait-il possible que le FAFA puisse prendre en charge les filets de protection dans les gymnases pour faire du Futsal ?

Convention avec Urban Soccer : Ce n'est pas une réussite dans certains Districts.

FOOTBALL à l'ECOLE

Les kits vont être envoyés dans les centres de gestion. Demande d'aide pour les formations des éducateurs qui interviennent dans les écoles. Vincent NORLORGUES précise qu'un CFF suffit.

CNDS : nouvelle procédure avec des délais trop courts. Les subventions pour les Districts et les Clubs ont été virées.

FUSION LIGUES et DISTRICTS

Compétitions : pas d'obstacle majeur mais l'humain est au cœur du sujet d'où le projet de mutualisation. Compétence sur le territoire de la Ligue, mutualiser les ressources humaines. Le but est que les personnes puissent s'exprimer au mieux de leur compétence – harmoniser et être le plus efficient au niveau de la Ligue.

Jean-Claude PRINTANT a tenu à informer les présidents du secteur de son intervention au congrès des présidents à Marseille, concernant la teneur d'une phrase du compte rendu lors du collège des présidents de ligue et en particulier le paragraphe : « *la difficulté va tourner autour de l'acceptation de ce projet par les présidents de district. Proposition d'une aide aux licenciements apportée par la LFA* ». Vincent NOLORGUES précise qu'il n'y a aucune aide pour licenciement mais pour l'augmentation des compétences.

QUESTIONS DIVERS

Francis ANJOLRAS et **Jean Claude PRINTANT** informent qu'avec leur Comité de Direction, ils ont décidé d'amener le personnel administratif au Stade de France avec le personnel du District de l'Hérault ; (programme de 3 jours avec une visite de CLAIREFONTAINE). Il poursuit en s'interrogeant sur le prix de la visite de CLAIREFONTAINE (350 €) alors que c'est la famille du Football. Vincent NOLORGUES est surpris et va se renseigner.

Vincent NOLORGUES répond que les axes sont les mêmes hormis celui de la Coupe du Monde Féminine où la somme sera répartie sur d'autres axes.

Jean-Claude PRINTANT souhaite avoir des précisions sur le dossier qui concerne le trésorier de la LFA.

Vincent NOLORGUES rappelle l'historique et précise à ce jour que le Président de la Fédération Française de Football a décidé de lui ôter la fonction de trésorier mais qu'il reste toujours élu.

Courrier du Président par intérim Grand Vaucluse : Gérard CAPELLO donne lecture du courrier qui concerne la classification du CTD PPF. Jacky RAYMOND répond que la classification dépend des missions qu'il fait (voir grille de classification). Ce courrier sera transmis à l'AE2F

Salaires :

Jacky RAYMOND donne des explications sur les augmentations passées et à venir (SMC). Ensuite, ce sera à la discrétion des Présidents car on sera au-dessus des salaires minimums.

AE2F :

L'Assemblée Générale aura lieu le 15 novembre 2019.

Jacky RAYMOND revient sur le départ de Séverine (rupture conventionnelle) qui interviendra le 31 octobre 2019. La charge de travail de sa remplaçante sera répartie entre l'AE2F et l'ANPDF. Il y a actuellement une discussion avec la LFA afin de travailler sur le juridique et le social pour aider les nouveaux Présidents à venir pour anticiper les départs.

Jean-François VALLET : Le CDOS Ardèche a sollicité le District Drôme Ardèche pour développer le sport loisir en général et le District DA a proposé de promouvoir le plan fédéral concernant le foot loisir afin de faire revenir du public dans les clubs et récupérer à la fois des bénévoles et des pratiquants. Le district DA va créer une commission « Nouvelles Pratiques » regroupant les 2 CDOS et les organes internes concernés du District. D'autre part une convention (comprenant un plan d'action) va être signée entre le District Drôme Ardèche et le département de l'Ardèche pour intervenir dans les zones blanches (territoire sans football).

Didier ANSELME pense qu'il faut être très attentif au développement de ces nouvelles pratiques afin que ce ne soit pas au détriment des pratiques déjà mises en place.

Jacky RAYMOND fait part du problème en Isère dans le cadre du Label Jeunes où il faut obligatoirement avoir une équipe féminine alors qu'il existe le Label Féminin.

Didier ANSELME précise qu'au départ c'était en nombre de licenciées féminines participant à des actions féminines mais qu'il y a eu des changements depuis.

Lilian JURY rappelle que pour le label au niveau le plus bas – c'est une équipe de Foot à 5

Claude MALLA souhaiterait avoir connaissance du procès-verbal de cette réunion avant l'envoi définitif.

Prochaine réunion : samedi 4 avril 2020 en SAVOIE

L'ordre du jour étant épuisé, Gérard CAPELLO remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.